

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conforme au Règlement CE N° 1907/2006 - REACH et Règlement CE 1272/2008 - CLP)

REPSOL TELEX E-22

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Société: REPSOL YPF Lubricantes y Especialidades, S.A. Adresse: Glorieta del Mar Caribe N°1. 28043 - MADRID ESPAGNE Tél# 34 913489400 Fax# +34 913483610 Adresse électronique: FDSRCP@repsol.com	Nom commercial: REPSOL TELEX E-22 Nom chimique: Huile lubrifiante.	
	Synonymes: Lubrifiant pour circuits hydrauliques.	
	Formule: Mélange complexe d'hydrocarbures et d'additifs.	N° CAS: NP
	N° CE (EINECS): NP	N° Annexe I (Dir. 67/548/CEE): NP

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
PHYSIQUES / CHIMIQUES	TOXICOLOGIQUES (SYMPTÔMES)
Flotte dans l'eau. Peut obstruer les arrivées d'eau.	Inhalation: Les vapeurs et brouillards d'huile sont irritants pour le système respiratoire en cas d'expositions courtes. En cas d'expositions prolongées, ils peuvent occasionner une fibrose pulmonaire précédée de symptômes broncho-pulmonaires avec des concentrations supérieures à 5 mg/m ³ .
Combustible.	Ingestion/Aspiration: L'absorption intestinale est très limitée. L'ingestion accidentelle en grandes quantités provoque l'irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Contact avec la peau et les yeux: Dans le cas de contacts courts, la toxicité percutanée est très faible. Des contacts prolongés provoquent des inflammations et des irritations, voire des dermatites, en raison du dessèchement de la peau. Aucune réaction de sensibilisation cutanée n'est apparue lors de tests sur animaux et aucun cas n'a été enregistré chez l'homme. L'exposition répétée aux vapeurs ou au liquide peut provoquer des irritations.
	Effets toxiques généraux: L'irritation par contact de liquides et par inhalation prolongée de vapeurs ou de brouillards est l'effet le plus fréquent.

3. COMPOSITION

Composition générale: Lubrifiant avec additifs. Formule complexe d'hydrocarbures saturés avec un nombre de carbones dans l'intervalle de C15-C50. La base lubrifiante contient moins de 2% de PCA (extrait DMSO mesuré selon IP 346). Contient des additifs antiusure, antioxydants, anticorrosif, et des améliorants d'indice de viscosité.

Composants dangereux	Portée %	Classification	Phrases S
NP			

REPSOL TELEX E-22

Rev.:1.1

Date:25 Avril 2011

Doc:33/0763/5A.18

2 de 7

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation: En cas d'inhalation, sortir la personne à l'air libre. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. Demander l'aide d'un médecin.

Ingestion/Aspiration: Ne pas provoquer le vomissement. Faire boire la victime si celle-ci est consciente. Demander l'aide d'un médecin.

Contact avec la peau et les yeux: Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Mesures générales: Demander l'aide d'un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: Mousses, produits chimiques secs, CO₂, eau pulvérisée.

Contre-indications: Ne pas appliquer directement le jet d'eau pour éviter la dispersion du produit.

Produits de la combustion: CO₂, H₂O, CO (en absence d'air), SO₂, oxydes de zinc.

Mesures spéciales: Non requises.

Dangers spéciaux: NP

Équipements de protection: Celui normalement utilisé en cas d'incendie : combinaisons ignifuges et équipement de respiration autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour l'environnement: Risque de pollution physique en cas de déversement (cours d'eau, zones littorales, sols, etc.) en raison de sa flottabilité et consistance huileuse qui peut endommager la faune et la flore. Éviter l'entrée de produit dans les arrivées d'eau.

Précautions personnelles: Éviter le contact prolongé avec le produit ou avec les vêtements contaminés, et l'inhalation de vapeurs.

Détoxification et nettoyage: Traiter comme une dispersion accidentelle d'huile. Éviter la dispersion à l'aide de barrières mécaniques et retirer avec des moyens physiques ou chimiques.

Protection personnelle: L'utilisation de vêtements, de gants et de lunettes de protection est requise pendant l'opération de nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Précautions générales: Éviter le contact et l'inhalation prolongés de vapeurs ou de brouillards dégagés par le produit. Pendant le transfert, éviter le contact avec l'air, utiliser des pompes et des branchements avec prise de terre pour éviter le risque de décharges électrostatiques. En cas de pollution de l'air sur le lieu de production ou de travail, filtrer l'air avant de l'éliminer.

Conditions spécifiques: L'usage de gants, de viseurs ou de lunettes est recommandé pour se protéger des éclaboussures. Ne pas souder ni couper à proximité de récipients contenant le produit. Respecter les mêmes consignes dans le cas de récipients vides. Avant de procéder à des opérations de réparation dans une cuve, vérifier que celle-ci a été vidée et correctement nettoyée.

Stockage:

Température et produits de décomposition: La combustion incomplète du produit peut libérer du CO et d'autres substances asphyxiantes.

Réactions dangereuses: NP

Conditions de stockage: Bidons correctement fermés et entreposés dans un endroit frais et aéré. Ne pas fumer, souder ni réaliser d'activités susceptibles de produire des flammes ou des étincelles dans la zone de stockage.

Matières incompatibles: Oxydants puissants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipements de protection personnelle:

Protection oculaire: Des lunettes pour se protéger des éclaboussures.

Protection respiratoire: Le produit est peu volatile à température ambiante et ne présente aucun risque particulier. En présence d'huiles chaudes, utiliser des masques de protection pour éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection cutanée: Des gants (Polyéthylène, chlorure de polyvinyle et néoprène ; ne pas utiliser de caoutchoucs naturels ni de butylène).

Autres protections: Douches et douches oculaires sur le lieu de travail.

Précautions générales: Éviter le contact et l'inhalation prolongés de vapeurs et de brouillards dégagés par le produit. Système d'extraction de vapeurs à proximité du lieu d'émanation.

Pratiques hygiéniques au travail: Les bottes ou chaussures contaminées ne sont plus réutilisables. Les vêtements imprégnés de produit ne doivent pas être lavés à la maison avec d'autres vêtements. Il est recommandé de changer fréquemment de sous-vêtements pour éviter les risques de filtration des vêtements extérieurs contaminés. Des lavabos et des douches pourvus de nettoyeurs sans dissolvants, d'eau chaude et de savon doivent être mis à disposition. Utiliser des crèmes protectrices après le travail.

Contrôles de l'exposition: TLV/TWA (ACGIH); VLA/ED (INSHT): 5mg/m³(brouillards d'huile minérale).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide huileuse ambre

pH: NP

Couleur: ASTM D1500: 1.5

Odeur: lubrifiante.

Point d'ébullition: >400°C (ASTM D-1160)

Point de fusion/congélation: -27°C max. (ASTM D-97)

Point d'inflammation/Inflammabilité: 170°C min.(ASTM D-92)

Auto-inflammabilité: NP

Dangers d'explosion: NP

Propriétés comburantes: NP

Pression de vapeur: <0.1 mm Hg (25°C)

Densité: 0.865 g/cm³ typique à 15°C

Tension superficielle: NP

Viscosité: (100°C) 4.4 cSt typique
(40°C) 22 cSt typique

Densité de vapeur: NP

Coefficient de partage (n-octanol/eau): NP

Hydrosolubilité: Insoluble

Solubilité: Dans dissolvants organiques.

Autres données: Point de combustion: 190°C min. (ASTM D-92)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable à température ambiante.

Conditions à éviter: Exposition aux flammes.

Incompatibilités: Les oxydants puissants réagissent au contact des huiles et des matières organiques en général.

Produits de décomposition ou combustion dangereux: La combustion incomplète du produit peut libérer du CO et d'autres substances asphyxiantes.

Risque de polymérisation: NP

Conditions à éviter: NP

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition: Contact avec la peau, les yeux et inhalation. L'ingestion est peu probable.

Effets aigus et chroniques: Ne présente aucun effet aigu adverse. L'irritation par contact de liquides et par inhalation prolongée de vapeurs ou de brouillards est l'effet le plus fréquent.

LD50>15 g/kg (oral-rata)

LD50>5 g/kg (piel-rata)

Cancérogénicité: Base lubrifiante : Classification IARC : **Groupe 3** (Inclassable pour sa carcinogénicité sur l'homme).

Toxicité pour la reproduction: Aucune évidence n'existe.

Conditions médicales aggravées par l'exposition: Problèmes respiratoires et affections dermatologiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Forme et potentiel contaminant:

Persistence et dégradabilité: Visqueux et de consistance huileuse, le produit flotte dans l'eau. En outre, il est potentiellement très polluant, surtout en cas de dispersion dans les zones littorales, car, à son contact, les organismes inférieurs sont détruits et la survie et le développement des animaux supérieurs sont menacés en raison de la diminution des niveaux d'oxygène dissout, empêchant de plus l'illumination correcte des écosystèmes marins. N'est pas facilement biodégradable.

Mobilité/Bioaccumulation: Même s'il peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique, en raison de son potentiel polluant élevé, il n'existe aucune donnée indiquant que le produit présente des problèmes de bioaccumulation dans les organismes vivants ni d'incidence sur la chaîne trophique alimentaire.

Effet sur l'environnement/écotoxicité: LL50 (Lethal loading) > 1000 mg/l (bases lubrifiantes). Dangereux pour la vie aquatique dans des concentrations élevées (dispersions).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination de la substance (excédents): Récupération et réutilisation des huiles de base lorsque cela est possible.

Résidus: Liquides et solides de processus industriels. Ne pas essayer de nettoyer les bidons utilisés car les résidus sont difficiles à éliminer. Procéder à l'élimination des bidons de façon sécurisée.

Élimination: Dans des décharges contrôlées et par incinération. Éviter de rejeter les huiles dans les égouts car elles peuvent provoquer la destruction des micro-organismes des usines de traitement des eaux résiduelles.

Manipulation: Conteneurs scellés. La manipulation des résidus doit s'effectuer en évitant le contact direct.

Dispositions: Les établissements et les entreprises dont l'activité est la récupération, l'élimination, la collecte ou le transport de résidus devront respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des résidus ou d'autres dispositions à caractère régional, national ou communautaire en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions spéciales: Stable à température ambiante et pendant le transport. Stocker dans un endroit frais.

Information complémentaire:

Numéro ONU: NP

ADR/RID: NP

Numéro d'identification du danger: NP

IATA-DGR: NP

NOM D'EXPÉDITION: NP

IMDG: NP

REPSOL TELEX E-22

Rev.:1.1

Date:25 Avril 2011

Doc:33/0763/5A.18

6 de 7

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

CLASSIFICATION NP

ETIQUETAGE

Symboles: NP

Phrases R
NP

Phrases S
NP

Autres normes: NP

16. AUTRES INFORMATIONS

Bases de données consultées

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances.
TSCA: Toxic Substances Control Act, US Environmental Protection Agency
HSDB: US National Library of Medicine.
RTECS: US Dept. of Health & Human Services

Phrases R/Mentions de danger inscrites dans le document: NP

Normes consultées

Système Général Harmonisé de Classification et D'étiquetage des Produits Chimiques (SGH).
Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
Dir. 67/548/CEE sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances dangereuses (y compris les modifications et adaptations en vigueur)
Dir. 1999/45/CEE sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses (y compris les modifications et adaptations en vigueur).
Dir. 91/689/CEE de résidus dangereux / Dir. 2008/98/CE de gestion de résidus.
Décret royal 363/95: Règlement sur notification de nouvelles substances et classification, emballage et étiquetage de substances dangereuses.
Décret royal 255/2003: Règlement relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses.
Accord Européen sur le Transport International Routier de Marchandises Dangereuses (ADR).
Règlement relatif au Transport Ferroviaire International de Marchandises Dangereuses (RID).
Code Maritime International de Marchandises Dangereuses (IMDG).
Règlements de l'Organisation Internationale d'Aviation Civile (ICAO) et de l'Association de Transport Aérien International (IATA) relatifs au transport aérien de marchandises dangereuses.

Glossaire

CAS: Service de Résumés Chimiques
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
TLV: Valeur Limite de Seuil
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
STEL: Limite d'exposition de courte durée
REL: Limite d'exposition recommandée
PEL: Niveau d'Exposition Autorisé
INSHT: Instituto Nal. de Seguridad e Higiene en el Trabajo
VLA-ED: Valor Limite Ambiental – Exposición Diaria

VLA-EC: Valor Limite Ambiental – Exposición Corta
DNEL/DMEL: Dose dérivée sans effet/Dose dérivée avec effet minimum
PNEC: Concentration prédite sans effet
DL₅₀: Dose Létale Moyenne
CL₅₀: Concentration Létale Moyenne
CE₅₀: Concentration Effective
CI₅₀: Concentration Inhibitive Moyenne
DBO (BOD): Demande biologique d'oxygène
NP: Non Pertinent
|: Modification à la dernière révision

L'information fournie dans ce document a été recueillie à partir des meilleures sources existantes et avec les meilleures connaissances disponibles, conformément aux exigences légales en vigueur en matière d'information, de conditionnement et d'étiquetage de substances chimiques dangereuses. Ceci n'implique pas que l'information soit complète dans tous les cas. Il appartient à l'utilisateur responsable de décider si cette feuille de données de sécurité répond aux exigences pour son application spécifique à laquelle l'utilisateur la destine.

